



Litige scooter neuf particulier/ eurl

Par **jeje37_old**, le **28/12/2007** à **17:49**

j ai acheté un scooter neuf dans une eurl
on m a dit lors d un marquage antivol chez honda que la fourche a un point de choc
le vendeur veut me faire payer la main d oeuvre et j ai refusé
je lui ai dit de me prouver mes torts et a fait venir un expert
il ne prouve ni que j ai tort ni raison
je ne veux rien payer et ca fait 6 mois que le scoot est dans le magasin
je viens de recevoir une lettre avec AR comme quoi je dois payer la fourche main d oeuvre et expertise.
à savoir que je n ai pas signer d ordre de réparation ni demande d expertise
le scooter est garantie soit disant que les pièces, que là ca marche pas
comment faire pour récup mon scoot sans payer
on m a parlé d une injonction au tribunal